

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2409

10 décembre 2009

SOMMAIRE

A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances	115631	London Holdings S.A.	115632
Arx Global High Yield Securities Trading	115630	Lux Power S.A.	115604
Autonomy Luxembourg Two	115605	Matrix Dynamic Real Estate Portfolio S.A.	115625
Bau-Tech S.à r.l.	115628	MG Assets Management Holding S.A. ...	115632
Biotone Sarl	115614	Notane Invest Sarl	115623
Bonvent S.A.	115630	NVP Lux Investments S.à r.l.	115606
Capucine S.à r.l.	115631	NVP Lux Investments S.à r.l.	115606
Cercle d'aikido et budo	115615	Occidental Royal Holding	115599
Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l.	115630	Ollioules Participations Sarl	115598
Crusader S.A.	115624	Omnium de Finance	115627
Delling Holding S.à r.l.	115605	Open Informatique Sarl	115617
Dimmi Si Mersch S.A.	115606	Pan European Distribution	115612
Entreprise de constructions Modeste BAATZ et Fils S.à r.l.	115625	Premium Portfolio SICAV	115622
Europa Electrum S.à r.l.	115623	ProLogis UK XLVI S.à r.l.	115627
Evasion-Mistral S.A.	115627	ProLogis UK XXXVII S.à r.l.	115623
Exklusiv Portfolio SICAV	115622	Quilvest European Investment Corp. ...	115613
Feni Holding S.A.H.	115623	Saphir II Holding S.à r.l.	115590
Fresenius Medical Care MDF S.A.	115618	S.à r.l. Fidugec	115617
Gras Savoye Luxembourg	115631	S.à r.l. Fidugec	115617
Great Eastern S.A.	115627	Sebor Holding S.A.	115586
ING (L) Liquid	115630	Sedna Europe	115586
Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.	115605	Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l.	115609
Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.	115586	SFS	115618
JFDA S.A.	115632	Sirona Holdings Luxco S.C.A.	115632
John Deere Bank S.A.	115626	Skyliners S.à r.l.	115631
Kevin Management S.A.	115613	Sonic Investment S.A.	115612
La Languette S.à r.l.	115626	Taxi-Carlo S.à r.l.	115627
LC Conseil IT S.à r.l.	115626	Taxi-Carlo S.à r.l.	115624
LC Participations S.A.	115626	Taxi-Carlo S.à r.l.	115624
Le Comptoir Exotique S.à r.l.	115607	T - Gestion S.A.	115606
		Towa Meccs Europe S.A.	115586

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 61.732.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 août 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009147691/15.

(090178382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Towa Meccs Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.814.

Les comptes annuels de dissolution au 09.10.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147689/11.

(090178376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Sedna Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 99.779.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147688/10.

(090178372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Sebor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 35.821.

In the year two thousand eight on the fourteenth of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SEBOR HOLDING S.A.", a société anonyme holding, having its registered office at Luxembourg, 180 rue des Aubépines, trade register Luxembourg section B number 35821, incorporated by deed dated on 17 December 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 215 of 15 May 1991.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time under private seal on March 3, 1999, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 57 of January 18, 2000

The meeting is presided by Mrs Catherine DAY-ROYEMANS, private employee, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Audrey DUMONT, private employee, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the seven thousand shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Conversion of the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD by application of the exchange rate in the day of the general meeting. Subsequent amendment of the articles of incorporation.

2.- Transfer of the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama at the following address: Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama City, Republic of Panama, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

3.- Acceptance of the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and discharge to grant in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

4.- Appointment of three "directors":

- KOFFOUR S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Ms Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama

- Ms Carmen WONG, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama
and three "officers":

- LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (President)

- VALON S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Secretary)

- Ms Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama (Treasurer)

5.- Power to be granted to any employee of MF LEGAL SERVICES in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama, Republic of Panama.

6.- Power to be granted to any clerk at the Office of Me J. Elvinger, Notary in Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg on basis of an evidence of the company's inscription in Panama, Republic of Panama.

7.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to convert the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD at the average rate EUR 1.00 = USD 1.36.

The meeting decides that the capital is set at USD 238,000.00 (two hundred thirty-eight thousand dollars US) divided into 7,000 (seven thousand) shares with a nominal value of USD 34.00 (thirty-four dollars US) each.

Second resolution

The meeting resolves to transfer the registered office, administrative and effective management seat with effect as of today from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama and to change the Company's nationality into Panamanian without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the suspensive condition of the Company's registration in Panama.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting resolved that the address of its registered office in Panama shall be fixed at Mossfon Building, second Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama City, Republic of Panama, Republic of Panama.

Third resolution

The meeting accepts the dismiss of the current directors and statutory auditor, that is to say:

MM. Guy Baumann, Jean Bodoni and Guy Kettmann, and the company AUDIT TRUST S.A., société anonyme.

The meeting grants them discharge for their activities during their mandates till the date of the effective transfer of registered office.

Fourth resolution

The meeting decides to nominate three Directors:

- the company KOFFOUR S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
 - Mrs Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama;
 - Mrs Carmen WONG, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama;
- and three Officers:
- the company LANNAGE S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Chairman);
 - the company VALON S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Secretary);
 - Mrs Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama (Treasurer).

Fifth resolution

The meeting resolved to grant all powers to any employee of MF LEGAL SERVICES in Panama, in order: to handle, individually or jointly, all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama and to sign all acts and documents and do everything necessary to the exercise of the power herein specified.

Sixth resolution

The meeting resolved to grant all powers to any clerk at the Office of the notary Joseph Elvinger in Luxembourg, acting jointly or individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg on basis of the evidence of the inscription in Panama.

Seventh resolution

The meeting decides that all documents relating to the company in Luxembourg shall be kept for a period of at least five years at its former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SEBOR HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B numéro 35821, constituée suivant acte reçu le 17 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 215 du 15 mai 1991. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing-privé en date du 3 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 57 du 18 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine DAY-ROYEMANS, employée privée, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Audrey DUMONT, employée privée, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les sept mille (7.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de EUR en USD par application du cours de change en vigueur au jour de l'assemblée et modification subséquente des statuts.

2.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République de Panama à l'adresse suivante: Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama, République du Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama, République du Panama.

3.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décharge à octroyer pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

4.- Nomination de trois "directors":

- la société anonyme KOFFOUR S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, Panama, République du Panama;

- Madame Carmen WONG, Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, Panama, République du Panama;

et de trois "officers":

- la société anonyme LANNAGE S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Président);

- la société anonyme VALON S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Secrétaire);

- Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, Panama, République du Panama (Trésorier).

5.- Pouvoir à accorder à tout employé de MF LEGAL SERVICES au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

6.- Attribution de pouvoirs à tout clerc de l'Etude du Notaire M^e J. Elvinger, Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

7.- Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social et la comptabilité de EUR en USD par application du cours du change en vigueur ce jour soit EUR 1,00 = USD 1,36.

L'assemblée décide que le capital social est dorénavant fixé à USD 238.000,00 (deux cent trente-huit mille dollars US) divisé en 7.000 (sept mille) actions de USD 34,00 (trente-quatre dollars US) chacune, entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg en la République de Panama, et de faire adopter par la Société la nationalité panaméenne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société au Panama.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social au Panama sera fixée à Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, P.O.Box 0832-0886 W.T.C., Panama, République du Panama.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels, à savoir, respectivement: MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, d'une part et la société anonyme AUDIT TRUST S.A., d'autre part.

L'assemblée leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du transfert effectif conditionné par l'inscription de la société au Panama.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer trois "Directors"

- la société anonyme KOFFOUR S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, Panama, République du Panama;

- Madame Carmen WONG, Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, Panama, République du Panama;

et trois "officers":

- la société anonyme LANNAGE S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Président);

- la société anonyme VALON S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Secrétaire);

- Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, Panama, République du Panama (Trésorier).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout employé de MF LEGAL SERVICES au Panama à l'effet:

- d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société au Panama;
- de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout clerc de l'étude de Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société au Panama.

Septième résolution

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Signé: C. DAY-ROYEMANS, C. COULON-RACOT, A. DUMONT. J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 octobre 2008 Relation: LAC/2008/42164. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009148640/207.

(090180020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Saphir II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 149.336.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the 18th day of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

LifCorp S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130625, established and having its registered office at L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen, here represented by:

Mrs Michèle SENSI-BERGAMI, Private Employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, pursuant to a proxy given in Capellen.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration.

There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of Saphir II Holding S.à r.l., (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object.

The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of corporate unitholdings in any Luxembourg or foreign company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those corporate unitholdings; a further purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties or interests in real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties or interests in real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties or interests in real estate properties;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries of the Company and/or companies which form part of the same group of companies as the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries of the Company and/or companies which form part of the same group of companies as the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds, loan notes and debentures.

Art. 3. Registered office.

The Company has its registered office in Capellen.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Capital.

The Company's subscribed corporate capital is fixed at five million euros (5,000,000.- EUR) represented by five thousand (5,000) corporate units, having a nominal value of thousand euros (1,000.- EUR) per corporate unit.

Art. 5. Profit sharing.

Each corporate unit entitles to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 6. Transfer of corporate units.

In case of plurality of members, the transfer of corporate units inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the members who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of corporate units among the members.

The transfer of corporate units mortis causa to third parties must be accepted by the members who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Chapter III.- Management

Art. 7. Management - Board of managers.

7.1 The Company is administered by one or more managers, appointed by the General Meeting of the Members which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. In case of plurality of managers, they constitute a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Members. The managers do not need to be members. The General Meeting of Members may at any time and without cause revoke and replace any of the managers.

7.2 The Board of Managers may appoint from among its members a Chairman. It may further appoint a Secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of members and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Members or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

7.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Capellen.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

7.5 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Capellen.

7.6 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 8 shall be complied with.

7.7 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the General Meeting of Members fall within the scope of the competence of the Board of Managers. The Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers.

7.8 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

7.9 The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

7.10 The effective place of management shall be Capellen. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Capellen.

Art. 8. Liability of managers.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company, as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- Secretary

Art. 9. Appointment of a secretary.

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the members of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the meetings of the members, and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the members and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-a-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General Meetings of members

Art. 10. Annual and Extraordinary General Meetings of members.

An annual General Meeting of Members shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the first Thursday in the month of June at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Members shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings of Members may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. Members' voting rights.

Each member may participate in General Meeting of Members irrespective of the number of corporate units which he owns.

Each member has voting rights commensurate to his corporate unitholding.

Each member may appoint by proxy a representative who need not be a member to represent him at General Meeting of Members.

Art. 12. Quorum - Majority.

Resolutions of General Meeting of Members are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the Company's corporate unit capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three quarters of the Company's corporate unit capital.

Resolutions of members can, instead of being passed at a General Meeting of Members, be passed in writing by all the members. In this case, each member shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Chapter VI.- Accounting year - Financial statement - Profit sharing

Art. 13. Accounting year.

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 14. Financial statements.

Each year the books are closed and the Board of Managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 15. Inspection of documents.

Each member may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 16. Appropriation of profits - Reserves.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate unit capital.

The balance may be distributed to the members commensurate to their corporate unitholding in the Company.

The general meeting of members shall have power to make payable one or more interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Association.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution.

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the members will not cause the dissolution of the Company. The members must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 18. Liquidation.

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether members or not, appointed by the members who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit

Art. 19. Statutory auditor - External auditor.

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 members. An external auditor needs to be appointed whenever any exemption provided by the law as of 19 December 2002 related to the Trade Register is not applicable.

Chapter IX.- Governing law

Art. 20. Reference to legal provisions.

If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Subscription and Payment

The five thousand (5,000) corporate units have been entirely subscribed by the sole partner LifCorp S.à r.l., prenamed.

All the corporate units have been paid up in cash, so that the Company has now at its disposal the sum of five million euros (5,000,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Transitory provisions

1) By way of derogation of article 13 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the date of incorporation of the company to 31 December 2010.

2) The first annual general meeting shall be held in 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 3,600.- EUR.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation, the sole member has adopted the following resolutions:

1.- The member appoints as managers of the Company, the following persons, for an unlimited period:

- Mr Thomas AIRD FRASER, General Manager and Chief executive, born on November 30th, 1959 in Sidney (Australia), with professional address at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen.

- Mr Stefan KLEINE-DEPENBROCK, General Chief Financial Officer, born on February 16th, 1967 in Bielefeld (Deutschland), with professional address at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen.

2.- The registered office is established at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

A comparu:

LifCorp S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.625, établie et ayant siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, ici représentée par:

Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée à Capellen.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} .- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée.

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de Saphir II Holding S.à r.l., (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet.

La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations; un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers ou de droits portant sur des biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers ou à des droits portant sur des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directe ou indirecte dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers ou de droits portant sur des biens immobiliers;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée de prêts et d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital.

Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille euros(1.000,- EUR) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non-associés que dans le respect de l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Chapitre III.- Gérance

Art. 7. Gérance - Conseil de gérance.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un Conseil de Gérance nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

7.2 Le Conseil de Gérance élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un Secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président présidera toute Assemblée Générale des Associés et toute réunion du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

7.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au lieu, heure et jour indiqués dans la convocation et seront, en principe, tenues dans la ville de Capellen.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Grand-Duché du Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue au Grand-Duché du Luxembourg.

7.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

7.5 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Capellen.

7.6 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

7.7 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. La Société sera engagée par la signature de n'importe quel membre du Conseil de Gérance.

7.8 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

7.9 Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

7.10 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Capellen. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Capellen.

Art. 8. Responsabilité des gérants.

Les gérants ne contractent en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Secrétaire

Art. 9. Nomination d'un secrétaire.

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'Assemblée Générale des Associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, de l'Assemblée Générale des Associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'Assemblée Générale des Associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V.- Assemblée Générale des associés

Art. 10. Assemblées générales annuelle et extraordinaire des associés.

L'Assemblée Générale Annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée, le premier jeudi du mois de juin à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales des Associés peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 11. Droit de vote des associés.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 12. Quorum, Majorité.

Les résolutions des Assemblées Générales des Associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 13. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 14. Comptes sociaux.

Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 15. Inspection des documents.

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des bénéfices - Réserves.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société.

L'Assemblée Générale des Associés a le pouvoir de décider du paiement d'acompte(s) sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution.

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 18. Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII.- Vérification des comptes

Art. 19. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si aucune exemption prévue par la loi du 19 décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés n'est applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 20. Référence aux dispositions légales.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les cinq mille (5.000) parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique LifCorp S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 13 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à 3.600,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- L'associé désigne comme gérants de la Société, les personnes suivantes, pour une durée indéterminée:

- M. Thomas AIRD FRASER, General Manager and Chief executive, né le 30 novembre 1959 à Sydney (Australie), avec adresse professionnelle à 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen.

- M. Stefan KLEINE-DEPENBROCK, General Chief Financial Officer, né le 16 février 1967 à Bielefeld (Allemagne), avec adresse professionnelle à 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen.

2.- Le siège social est établi au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13963. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009148559/429.

(090179934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Ollioules Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 103.224.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,
Le dix-neuf novembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Financière des Dahlias Holding S.A.H.", société anonyme, ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 81.795, représentée par son administratrice Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

Ladite comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée "OLLIOULES PARTICIPATIONS SARL", ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1256 du 8 décembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 103.224, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Que la société a été dissoute à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que par conséquent la société "OLLIOULES PARTICIPATIONS SARL" a cessé d'exister à partir de ce jour,

Que l'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que l'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M-B. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2009. Relation LAC/2009/49210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009148605/40.

(090180377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Occidental Royal Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.251.941,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.035.

In the year two thousand and nine, on the third day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCCIDENTAL ROYAL HOLDING, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.035 (the Company), which has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on February 11th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 651, dated March 26th, 2009, page 31229, whose articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on March 20th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 802, dated April 15th, 2009, page 38492, and pursuant to a deed of the same notary, on April 21st, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1032, dated May 19th, 2009, page 49515 (the Articles):

1) Occidental Hotels Management B.V., a private limited company (besloten vennootschap), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 33293888,

here represented by Mrs Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on October 27, 2009; and

2) Occihol International S.L., a limited company, incorporated and organized under the laws of Spain, having its registered office at calle José Abascal, 58-6° E-28003 Madrid, Spain, recorded with the Registro Mercantil de Madrid under number M-324054, here represented by Mrs Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on October 26, 2009.

Hereinafter, Occidental Hotels Management B.V. and Occihol International S.L. are together referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. Currently, Occidental Hotels Management B.V. holds thirteen million two hundred sixty-two thousand five hundred (13,262,500) share quotas and Occihol International S.L. holds seventy-seven million one hundred thirty-one thousand nine hundred sixty-four (77,131,964) share quotas in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of nineteen million eight hundred fifty-seven thousand four hundred seventy-seven euro (EUR 19,857,477) in order to bring the Company's share capital from its present amount of ninety million three hundred ninety-four thousand four hundred sixty-four euro (EUR 90,394,464) represented by ninety million three hundred ninety-four thousand four hundred sixty-four (90,394,464) share quotas with a par value of one euro (EUR 1) each, to one hundred ten million two hundred fifty-one thousand nine hundred forty-one euro (EUR 110,251,941) by the issuance of nineteen million eight hundred fifty-seven thousand four hundred seventy-seven (19,857,477) share quotas with a par value of one euro (EUR 1) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1 above.

3. Subsequent amendment to article 6 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 above.

4. Amendment to the shareholder register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of nineteen million eight hundred fifty-seven thousand four hundred seventy-seven euro (EUR 19,857,477) in order to bring the Company's share capital from its present amount of ninety million three hundred ninety-four thousand four hundred sixty-four euro (EUR 90,394,464) represented by ninety million three hundred ninety-four thousand four hundred sixty-four (90,394,464) share quotas with a par value of one euro (EUR 1) each, to one hundred ten million two hundred fifty-one thousand nine hundred forty-one euro (EUR 110,251,941) by the issuance of nineteen million eight hundred fifty-seven thousand four hundred seventy-seven (19,857,477) share quotas with a par value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Shareholders resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

1° Occidental Hotels Management B.V., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one million one hundred eighty-three thousand three hundred and seven (1,183,307) share quotas and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of one thousand four hundred ninety-nine (1,499) shares it holds in Standard Reservation Limited, a limited company incorporated and organized under the laws of Malta, with registered office at 90, Palazzo Pietro Stiges, Strait Street, Valletta, VLT 1436, Malta (SRL), registered with the Trade register of Malta under number C 42972 (the SRL Shares 1).

The contribution in kind of the SRL Shares 1 to the Company in an aggregate amount of one million one hundred eighty-three thousand three hundred and seven euro (EUR 1,183,307) is to be allocated to the share capital account of the Company.

2° Occidental Properties B.V., a private limited company (besloten vennootschap), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 33293886, here represented by Mrs Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 27th, 2009, declares to subscribe to eleven million seven hundred twenty-two thousand six hundred thirty-three (11,722,633) share quotas and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of fourteen thousand eight hundred sixty (14,860) shares it holds in SRL (the SRL Shares 2).

The contribution in kind of the SRL Shares 2 to the Company in an aggregate amount of eleven million seven hundred twenty-two thousand six hundred thirty-three euro (EUR 11,722,633) is to be allocated to the share capital account of the Company.

3° Sotelur Internacional B.V., a private limited company (besloten vennootschap), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 33300826, here represented by Mrs Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 27th, 2009, declares to subscribe to six million nine hundred fifty-one thousand five hundred thirty-seven (6,951,537) share quotas and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of eight thousand eight hundred twelve (8,812) shares it holds in SRL (the SRL Shares 3).

The contribution in kind of the SRL Shares 3 to the Company in an aggregate amount of six million nine hundred fifty-one thousand five hundred thirty-seven euro (EUR 6,951,537) is to be allocated to the share capital account of the Company.

The evidence of the value of the SRL Shares 1, the SRL Shares 2 and the SRL Shares 3 (collectively, the Shares) has been produced to the undersigned notary by a valuation report issued by the management of the Company stating that:

"The net book value of the Contributed Shares is at least nineteen million eight hundred fifty-seven thousand four hundred seventy-seven euro (EUR 19,857,477)."

Such valuation report after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders resolve to record that the share holding in the Company is, further to the capital increase, as follows:

SHAREHOLDERS	NUMBER OF SHAREQUOTAS
Occidental Hotels Management B.V.	14,445,807
Occidental Properties B.V.	11,722,633
Sotelur Internacional B.V.	6,951,537
Occihol International S.L.	77,131,944
Total:	110,251,941

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, Occidental Hotels Management B.V., Occidental Properties B.V., Sotelur Internacional B.V. and Occihol International S.L. resolve to amend article 6, paragraph 1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at one hundred ten million two hundred fifty-one thousand nine hundred forty-one euro (EUR 110,251,941), represented by one hundred ten million two hundred fifty-one thousand nine hundred forty-one (110,251,941) share quotas, having a par value of one euro (EUR 1) each."

Fourth resolution

Occidental Hotels Management B.V., Occidental Properties B.V., Sotelur Internacional B.V. and Occihol International S.L. resolve to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grant power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Intertrust Luxembourg to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Tax provision

The Company will apply, to the extent provided under Luxembourg law, the provisions contained in Articles 1 to 13 of the Council Directive 90/434/EEC of 23 July 1990 on the common system of taxation applicable to mergers, divisions, transfers of assets and exchanges of shares concerning companies of different Member States to the capital contributions referred herein.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately five thousand five hundred euro (EUR 5,500).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trois novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCCIDENTAL ROYAL HOLDING, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.035 (la Société), constituée suivant acte passé le 11 février 2009 devant Maître Francis KESSLER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 651, en date du 26 mars 2009, page 31229, les statuts de la sociétés ont été modifiés suivant acte passé devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 mars 2009, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 802, en date du 15 avril 2009, page 38492 et suivant acte passé devant le même notaire, le 21 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1032, en date du 19 mai 2009, page 49515 (les Statuts).

1) Occidental Hotels Management B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), constituée selon et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, les Pays-Bas, inscrite à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33293888, ici représentée par Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 octobre 2009; et

2) Occihol International S.L., une limited company, constituée selon et régie par les lois de l'Espagne, ayant son siège social au calle José Abascal, 58-6° E-28003 Madrid, Espagne, inscrite au Registro Mercantil de Madrid sous le numéro M-324054, ici représentée par Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 octobre 2009.

Ensemble, il sera fait référence aux parties comparantes en tant qu'Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Actuellement, Occidental Hotels Management B.V. détient treize millions deux cent soixante-deux mille cinq cents (13.262.500) parts sociales et Occihol International S.A. détient soixante-dix-sept millions cent trente et un mille neuf cent soixante-quatre (77.131.964) parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de dix-neuf millions huit cent cinquante-sept mille quatre cent soixante dix-sept euros (EUR 19.857.477) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-quatre euros (EUR 90.394.464), représenté par quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-quatre (90.394.464) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à cent dix millions deux cent cinquante et un mille neuf cent quarante et un euros (EUR 110.251.941) par l'émission de dix-neuf millions huit cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-sept (19.857.477) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 6 paragraphe 1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société;

5. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de dix-neuf millions huit cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-sept euros (EUR 19.857.477) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-quatre euros (EUR 90.394.464), représenté par quatre-vingt-dix millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-quatre (90.394.464) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à cent dix millions deux cent cinquante et un mille neuf cent quarante et un euros (EUR 110.251.941) par l'émission de dix-neuf millions huit cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-sept (19.857.477) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'acter la souscription et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

1° Occidental Hotels Management B.V., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million cent quatre-vingt-trois mille trois cent sept (1.183.307) parts sociales et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature se composant de mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (1.499) actions qu'elle détient dans Standard Réservation Limited, une société limitée constituée selon et régie par les lois de Malte, ayant son siège social au 90, Palazzo Pietro Stiges, Strait Street, La Valette, VLT 1436, Malte (SRL), inscrite au Registre de commerce de Malte sous le numéro C 42972 (les Actions SRL 1).

L'apport en nature des Actions SRL 1 à la Société d'un montant total de un million cent quatre-vingt-trois mille trois cent sept euros (EUR 1.183.307) sera affecté au compte de capital social de la Société.

2° Occidental Properties B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap), constituée selon et régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, les Pays Bas, inscrite à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33293886, ici représentée par Madame Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2009, déclare souscrire à onze millions sept cent vingt-deux mille six cent trente-trois (11.722.633) parts sociales et de les libérer Intégralement par voie d'un apport en nature se composant de quatorze mille huit cent soixante (14.860) actions qu'elle détient dans SRL (les Actions SRL 2)

L'apport en nature des Actions SRL 2 à la Société d'un montant total de onze millions sept cent vingt-deux mille six cent trente-trois euros (EUR 11.722.633) sera affecté au compte de capital social de la Société.

3° Soteltur Internacional B.V., une société à responsabilité limitée [besloten vennootschap), constituée selon et régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social au Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, les Pays-Bas, inscrite à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 33300826, ici représentée par Madame Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2009, déclare souscrire à six millions neuf cent cinquante et un mille cinq cent trente-sept (6.951.537) parts sociales et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature se composant de huit mille huit cent douze (8.812) actions qu'elle détient dans SRL (les Actions SRL 3).

L'apport en nature des Actions SRL 3 à la Société d'un montant total de six millions neuf cent cinquante et un mille cinq cent trente-sept euros (EUR 6.951.537) sera affecté au compte de capital social de la Société.

La preuve de la valeur des Actions SRL 1, des Actions SRL 2, des Actions SRL 3 (collectivement les Actions) a été valablement donnée au notaire instrumentant sous forme d'un rapport d'évaluation, émis par le conseil de gérance de la Société, qui indique que:

"La valeur nette comptable est au moins de dix-neuf millions huit cent cinquante-sept mille quatre cent soixante dix-sept euros (EUR 19.857.477)."

Ledit rapport d'évaluation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés décident d'enregistrer que les parts sociales dans la Société seront, suivant la présente augmentation de capital, détenues comme suit:

ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Occidental Hotels Management B.V.	14.445.807
Occidental Properties B.V.	11.722.633
Soteltur Internacional B.V.	6.951.537
Occihol International S.L.	<u>77.131.964</u>
Total:	110.251.941

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, Occidental Hotels Management B.V., Occidental Properties B.V., Soteltur Internacional B.V. et Occihol International S.L. décident de modifier l'article 6, paragraphe 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à cent dix millions deux cent cinquante et un mille neuf cent quarante et un euros (EUR 110.251.941), représenté par cent dix millions deux cent cinquante et un mille neuf cent quarante et une (110.251.941) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Quatrième résolution

Occidental Hotels Management B.V., Occidental Properties B.V., Soteltur Internacional B.V. et Occihol International S.L. décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accordent

par les présentes pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Intertrust Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Disposition fiscale

La Société appliquera, pour autant que prévu par le droit luxembourgeois, les dispositions des articles 1 à 13 de la Directive du Conseil 90/434/CEE du 23 juillet 1990 portant sur le régime fiscal commun applicable aux fusions, scission, transferts d'actions et échanges d'actions concernant des sociétés d'Etats Membres différents aux apports de capital prévus dans les présentes.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec la présente augmentation de capital est d'environ cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: E. Van der Knoop-Marius et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46838. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009148603/268.

(090179692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Lux Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.391.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le douze octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Tiziano ROSSI, gérant, demeurant à I-Trévis, Vicolo Dotti no 5;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "LUX POWER S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 131.391, a été constituée suivant acte reçu le 09 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2258 du 10 octobre 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme "LUX POWER S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 200.000,- (deux cent mille Euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "LUX POWER S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge toutes les obligations connues ou inconnues, la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, toutes les dettes connues et actuellement inconnues de la société, le tout devra être terminé avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. ROTI, T. ROSSI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42679. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009148699/46.

(090180147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Delling Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.990.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Delling Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009147693/15.

(090178386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 79.936.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 août 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009147692/15.

(090178384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Autonomy Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009147690/11.

(090178379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

NVP Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2009147681/13.

(090178362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

NVP Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2009147680/13.

(090178360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Dimmi Si Mersch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7525 Mersch, 1, rue de Colmar-Berg.

R.C.S. Luxembourg B 142.194.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009147679/13.

(090178358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

T - Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 133.319.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.
Experts comptables et fiscaux
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009147678/13.

(090178356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Le Comptoir Exotique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.330.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le seize novembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Benoît BROHÉE, gérant de société, demeurant à B-7020 Nimy, 128, rue des Viaducs,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes formes de commerces (en gros, en détail) d'articles et d'accessoires pour les animaux ainsi que d'animaux vivants.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle pourra en outre prester des services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "LE COMPTOIR EXOTIQUE S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Bettembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Benoît BROHÉE, prénommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
Monsieur Benoît BROHÉE, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du comparant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Brohée, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation LAC/2009 /48729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009148645/92.

(090179766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 148.863.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of the month of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Severn Trent Luxembourg Overseas Finance S.A. ("STLOF"), a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 129.111, being the sole member of Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 148.863. The Company was incorporated by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 21 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2231 of 14 November 2009. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party was represented by Me Philippe Prussen, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by fifty thousand (50,000) shares is held by the sole member.
2. The sole member is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the sole member and the decisions can be validly taken on all items of the agenda.
3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Amendment of the existing Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company is established for a undetermined period but shall be automatically dissolved in the case of dissolution and liquidation of Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 125.031 ("STLH") (a "Liquidation Event"). A shareholder meeting shall be convened immediately after the occurrence of the Liquidation Event so as to take place within 7 seven days after such Liquidation Event to acknowledge such dissolution and to appoint a liquidator pending which the board of managers shall act as liquidator.

The Company may also be dissolved at any time by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation."

B. Amendment of the existing Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Shares may only be transferred with the unanimous approval of all members."

C. Insertion of a new Article 8 in the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 8. Minutes of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed after their approval by the chairman and the secretary (if any). Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, any two managers or by one manager and the secretary (if any)."

D. Amendment of the existing Article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers."

E. Insertion of a new Article 10 in the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 10. Chairman of the board, Day to day management.**

10.1 The board of managers will appoint a chairman among its members. The chairman of the board of managers will generally preside over all meetings of the board of managers and of members. In the absence of the chairman, either another manager or in case of member meetings, where no other manager is present an ad hoc chairman elected by the relevant meeting shall chair the relevant board of managers' meeting or the general members' meeting.

10.2 The board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual managers, committees or other officers or agents of the Company, who need not be members. The board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed.

10.3 The board may establish committees to or of the board, appoint the members thereto (which may be managers but do not have to be) and determine the committees' (if any) powers.

10.4 The board of managers may appoint a secretary of the Company, who need not be a member of the board of managers or a member, and determine his responsibilities, powers and authorities."

F. Amendment of the existing Article 10.5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"However, decisions concerning any amendment to the Articles or to the articles of association of any subsidiary of the Company, or the disposal of shares in any subsidiary of the Company require the unanimous approval of the members of the Company."

G. Subsequent renumbering of the articles of incorporation of the Company to reflect the above resolutions.

Thereafter the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The sole member resolved to amend the existing Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item A. of the agenda.

Second resolution

The sole member resolved to amend the existing Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item B. of the agenda.

Third resolution

The sole member resolved to insert a new Article 8 in the articles of incorporation of the Company which reads as set out in item C. of the agenda.

Fourth resolution

The sole member resolved to amend the existing Article 8 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item D. of the agenda.

Fifth resolution

The sole member resolved to insert a new Article 10 in the articles of incorporation of the Company which reads as set out in item E. of the agenda.

Sixth resolution

The sole member resolved to amend the existing Article 10.5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item F. of the agenda.

Seventh resolution

The sole member resolved to renumber the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Severn Trent Luxembourg Overseas Finance S.A. ("STLOF"), une société anonyme constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.111, étant l'associé unique de Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée (désignée ci-après la "Société"), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.863. La Société a été constituée suivant acte reçu de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg), le 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2231 du 14 novembre 2009. Les statuts de la Société non pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante était représentée par Me Philippe Prussen, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'entièreté du capital social émis représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales est détenue par l'associé unique.

2. L'associé unique est représenté par procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées à la présente décision extraordinaire de l'associé unique et les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Modification de l'Article 3 existant des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"La Société est constituée pour une durée illimitée mais sera automatiquement dissoute en cas de dissolution et de liquidation de Severn Trent Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.031 ("STLH") (un "Événement de Liquidation"). Une assemblée des associés sera convoquée immédiatement après la survenance de l'Événement de Liquidation qui devra avoir lieu dans les 7 jours à compter dudit Événement de Liquidation afin de constater cette dissolution et de nommer un liquidateur, ou à défaut d'un liquidateur, le conseil de gérance agira en tant que liquidateur.

La Société peut également être dissoute à tout moment par décision des associés adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts."

B. Modification de l'Article 6 existant des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Les parts sociales ne peuvent être transférées qu'avec l'accord unanime de tous les associés."

C. Insertion d'un nouvel Article 8 dans les statuts de la Société comme suit:

" **Art. 8. Procès-verbaux du conseil de gérance.** Les procès-verbaux du conseil de gérance seront signés après avoir été approuvés par le président et le secrétaire (s'il y en a un).

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président, deux gérants ou par un gérant et le secrétaire (s'il y en a un)".

D. Modification de l'Article 8 existant des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant s'il n'y a qu'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant, le conseil de gérance ou deux gérants."

E. Insertion d'un nouvel Article 10 dans les Statuts de la Société comme suit:

" **Art. 10. Président du conseil, gestion journalière.**

10.1 Le conseil de gérance désignera un président parmi ses membres. Le président du conseil de gérance présidera généralement toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées des associés. En l'absence du président, soit un autre gérant, soit, dans le cas d'assemblées des associés où aucun autre gérant n'est présent, un président pro tempore élu par l'assemblée en question présidera la réunion du conseil de gérance ou l'assemblée des associés concernée.

10.2 Le conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans sa gestion journalière à des gérants individuels, des comités ou d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société, lesquels n'ont pas besoin d'être associés. Le conseil déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de toute personne ou toutes personnes ainsi nommée(s).

10.3 Le conseil peut établir des comités du conseil, désigner leurs membres (qui peuvent mais ne doivent pas être des gérants) et déterminera les pouvoirs de ces conseils (le cas échéant).

10.4 Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la Société, qui n'a pas besoin d'être un membre du conseil de gérance ou un associé, et déterminera ses responsabilités, pouvoirs et autorités."

F. Modification de l'Article 10.5 existant des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"Cependant, des décisions concernant une modification des Statuts ou des statuts de l'une des filiales de la Société ou la disposition de parts sociales dans l'une des filiales de la Société requièrent l'accord unanime des associés de la Société."

G. Renumerotation subséquente des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

A la suite de quoi, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'Article 3 existant des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point A. de l'ordre du jour.

115612

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'Article 6 existant des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point B. de l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'insérer un nouvel Article 8 dans les statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point C. de l'ordre du jour.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'Article 8 existant des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point D. de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé d'insérer un nouvel Article 10 dans les statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point E. de l'ordre du jour.

Sixième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'Article 10.5 existant des statuts de la Société qui aura la teneur indiquée au point F. de l'ordre du jour.

Septième résolution

L'associé unique a décidé de renuméroter les statuts de la Société afin de tenir compte des résolutions qui précèdent.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Prussen, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009148664/193.

(090179896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Pan European Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 37.558.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147767/10.

(090178592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Sonic Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.166.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147687/10.

(090178371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Q.E.I.C., Quilvest European Investment Corp., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 20.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147768/10.

(090178596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Kevin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 71.492.

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "KEVIN MANAGEMENT S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuellement au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné daté le 23 août 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 865 du 16 novembre 1999, page 41509. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71 492. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social de la Société au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société.

2.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à QUARANTE MILLE EUROS (40.000,- EUR) représenté par mille (1'000) actions d'une valeur nominale de QUARANTE EUROS (40,- EUR) chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll au 10B rue des Mérovingiens. L-8070 Bertrange et DECIDE à cet effet de modifier en conséquence l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société, de sorte que ce deuxième alinéa de l'article premier se lise désormais comme suit:

Art. 2. (Premier alinéa). "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société "KEVIN MANAGEMENT S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, V. BOSSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13887. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009148628/73.

(090180315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Biotone Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 96.657.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf,

Le dix-neuf novembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"GREY TECH INC.", société de droit de l'Etat américain du Delaware (Etat-Unis d'Amérique), avec siège social à 19801 Wilmington, Delaware, County of New Castle, Suite 606, 1220 N. Market Street,

représentée par son administratrice, Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocate à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée "BIOTONE SARL", ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1266 du 28 novembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 96.657, au capital social de douze-mille

cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune,

Que la société a été dissoute à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que par conséquent la société "BIOTONE SARL" a cessé d'exister à partir de ce jour,

Que l'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que l'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M-B. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2009. Relation LAC/2009/49211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009148635/40.

(090180376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Cercle d'aikido et budo, Association sans but lucratif.

Siège social: Walferdange,

R.C.S. Luxembourg F 8.146.

STATUTS

Entre les soussignés:

Monsieur Wilser Olivier, Chercheur, Walferdange

Monsieur Vandneyde Jean-François, Sales Manager, Dudelange

Monsieur Contet Eric, Infirmier, Luxembourg

Madame Contet-Malinov Marguerite, informaticienne, Luxembourg

De nationalité Luxembourgeoise, Française et Belge, ainsi que ceux en nombre illimité, qui acceptent les présents statuts, il a été constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. Dénomination et Siège. - L'association est dénommée «Cercle d'aikido et budo». Son siège social est fixé dans la commune de Walferdange.

Art. 2. Objet. - L'association a pour but l'exercice et la propagation de l'Aikido, art martial développé par le Maître Morihei Ueshiba et propagé par l'Aikikai Foundation (Aikido World Headquarters - The Hombu), ainsi que toutes autres disciplines martiales. Les membres de l'Association s'engagent à pratiquer les arts martiaux dans un esprit, qui exclut toute forme de compétition sportive.

Art. 3. L'association peut s'affilier à certains organismes nationaux et internationaux poursuivant des buts similaires et collaborer avec ceux-ci.

Membres / Cotisations

Art. 4. Pour devenir membre du «Cercle d'étude d'aikido et budo» le candidat doit présenter une demande d'admission au comité de l'association. Le comité décide souverainement et sans recours de l'admission des candidats. Le comité n'est pas obligé de rendre publics les motifs d'un refus d'admission, sauf à les faire communiquer oralement à l'intéressé qui en fait la demande.

Art. 5. Chaque membre doit payer par année scolaire une cotisation qui est fixée par le comité et qui ne peut dépasser les 300 euros correspondant au nombre-indice 100.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

a) par démission écrite adressée au comité

b) par le non-paiement de la cotisation dans le mois du rappel qui lui est adressé par lettre à la poste, ou par mail, pour les membres qui ont une adresse mail.

c) par l'exclusion pour inconduite grave ou infraction grave répétée aux présents statuts ou au règlement interne. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix des membres présents. Le comité peut prononcer pour les mêmes motifs la suspension d'un membre de l'association jusqu'à la prochaine assemblée générale; le membre doit être averti huit jours à l'avance par lettre recommandée de la réunion du comité qui statuera sur sa suspension. Aucun membre ne peut être exclu ou suspendu sans avoir été mis en état de présenter ses explications et moyens de défense.

Art. 7. La qualité de membre d'honneur est conférée par le comité.

La qualité de président d'honneur est conférée par l'assemblée générale.

Art. 8. Administration. L'activité de l'association s'exerce par les organes suivants:

- a) L'Assemblée Générale
- b) Le Comité
- c) Les Censeurs
- d) Les Responsables des cours d'Arts martiaux

L'assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres. Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts et de l'orientation de l'association, en conformité avec les présents statuts.

Elle est convoquée une fois par an, au plus tard le dernier samedi du mois de juin, sauf le cas de force majeure.

Les convocations individuelles sont faites au moins huit jours à l'avance par les soins du comité et elles doivent contenir obligatoirement l'ordre du jour.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée quand l'intérêt de l'association l'exige, sur décision majoritaire du comité ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande écrite au comité.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire annuelle décide nécessairement:

- a) de l'approbation des rapports de gestion et d'activité du comité et des rapports de contrôle des censeurs
- b) de l'approbation des budgets et des comptes
- c) de la nomination des administrateurs et censeurs.

Sans préjudice de l'article 6 de la loi du 21 avril 1928 et sauf dans les cas prévus aux articles 8, 12 et 20 de cette loi, l'assemblée générale peut délibérer sur des points qui ne sont pas mentionnés à l'ordre du jour, mais qui sont mis à l'ordre du jour par le comité au début de l'assemblée générale.

Art. 11. Le vote de l'assemblée générale se fait par membre à main levée ou au secret. Chaque membre présent peut représenter par procuration au maximum un membre non présent. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée. Les mêmes règles valent pour les assemblées générales convoquées extraordinairement.

Art. 12. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de Procès-verbal et signées par le président et un membre. Ce registre est à la disposition des membres qui peuvent en prendre connaissance, mais sans déplacement du registre. Tout associé ou tiers justifiant d'un intérêt peuvent demander des extraits signés par le président et un membre du comité.

Le Comité

Art. 13. L'association est administrée par un Conseil d'Administration appelé "Comité" qui se compose de 3 membres au minimum et de 7 membres au maximum élus par l'assemblée générale. Les membres élus du comité restent en fonction pour une durée de deux ans et sont rééligibles. En cas de vacances au cours d'un mandat, un remplaçant peut être nommé par l'assemblée générale qui achève le mandat dont il s'agit, les élections concernant tous les ans la moitié des sièges alternativement.

Art. 14. Le comité élit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier. Il peut être nommé un secrétaire-adjoint ainsi qu'un trésorier-adjoint, ainsi que des préposés à d'autres charges suivant les besoins de l'association.

Art. 15. Le comité se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix; quand il y a parité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Elles sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrites dans un registre spécial. Les extraits qui doivent être produits et tous les autres actes seront signés par le président et le secrétaire et inscrits dans un registre spécial.

Art. 16. Le comité convoque l'assemblée générale et lui présente annuellement son rapport d'activité. Il est chargé en outre d'étudier et de décider des problèmes qui se posent à l'association.

Le président représente l'association auprès des tiers et préside les débats du comité. En cas d'empêchement, le président est remplacé par le membre le plus d'ancienneté auprès du comité.

Le secrétaire dresse ou fait dresser les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du comité. Il a la garde des documents. La correspondance entre l'association et d'autres associations d'une part, ainsi que celle entre l'association et toutes autres personnes civiles et morales d'autre part, doit être signée par le président ou son remplaçant et le secrétaire ou encore, avec l'autorisation du président, par le secrétaire seul. Dans ce dernier cas, la signature du secrétaire doit être précédée par la formule "Pour le Comité".

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Il effectue le paiement des factures préalablement visées par le président ou le secrétaire. A la fin de chaque exercice, le trésorier présente le compte financier aux censeurs et au comité au moins quinze jours avant l'assemblée générale.

Art. 17. Les censeurs. - Deux censeurs sont désignés annuellement par l'assemblée générale. Ils présentent le rapport de révision des comptes à l'assemblée générale et peuvent à tout moment de leur exercice demander le contrôle des pièces comptables au trésorier.

Art. 18. Les responsables des cours d'arts martiaux. - Les responsables des cours d'arts martiaux sont nommés par le comité. Les cours se dérouleront sous leur autorité et il leur est reconnu de ce fait un pouvoir disciplinaire sur les membres participant au cours. Ils répondent à leur tour du bon fonctionnement des cours devant le comité.

Art. 19. Modifications aux statuts - Dissolution. - En cas de modification des statuts ou en cas de dissolution volontaire de l'association, les articles 4, 8, 9, 20, 22 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif sont applicables.

Fait en 7 exemplaires à Luxembourg, le 31 octobre 2009.

Contet Eric / Contet-Malinov Marguerite /
Wilser Oliver / Vandneynde Jean-François.

Référence de publication: 2009147835/109.

(090178478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

S.à.r.l. Fidugec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.914.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan rectifie le bilan enregistré et déposé au RCS le 11/05/2009 Réf: L090067385.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147770/12.

(090178632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

S.à.r.l. Fidugec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.914.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce bilan rectifie le bilan enregistré et déposé au RCS le 11/05/2009 Réf: L090067384.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147769/12.

(090178629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Open Informatique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 82.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009147686/9.

(090178786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Fresenius Medical Care MDF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgane IMGRUND.

Référence de publication: 2009147683/10.

(090178365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

SFS, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 149.332.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, am achtzehnten November.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft "CEC CONSULTING, ENGINEERING, CONSTRUCTIONS HOLDING S.A.", mit Sitz in L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, am Brill, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 46620,

hier vertreten durch Herrn Marc KOPPES, Docteur en sciences économiques et sociales, mit Berufsanschrift in L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, am Brill,

handelnd in seiner Eigenschaft als delegiertes Verwaltungsratsmitglied, welches die Gesellschaft rechtsgültig in allen Fällen vertreten kann.

Welcher Komparent erklärt hiermit eine Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

I. Name, Sitz, Dauer und Zweck der Gesellschaft

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht unter dem Namen "SFS" (die "Gesellschaft") gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ehlang-sur-Mess.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, der unter Einhaltung der in der Satzung vorgesehenen Bestimmungen gefasst wird, an jeden anderen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft innerhalb des Stadtgebietes an jeden anderen Ort verlegt werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen oder Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme hat jedoch in keiner Weise Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer solchen Verlegung hat durch die Organe der Gesellschaft zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann Anleihen oder Darlehen aufnehmen und den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, Bürgschaften oder Darlehen gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

II. Grundkapital - Genehmigtes Kapital

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Die Aktien haben die Form von Namens- oder Inhaberaktien.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Generalversammlung, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung abgeändert werden.

III. Verwaltung - Kontrolle

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen.

Sofern die Gesellschaft nur mit einem Aktionär gegründet wird oder sofern anlässlich einer Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, kann sich der Verwaltungsrat aus einem einzigen Mitglied zusammensetzen und zwar bis zur ordentlichen Generalversammlung, die stattfindet, nachdem die Existenz von mehr als einem Aktionär festgestellt wurde.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden. Sofern die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, erfolgt die Ernennung und Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder durch diesen alleinigen Aktionär.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitgliedes frei, ist entweder eine ausserordentliche Generalversammlung einzuberufen, auf der ein neues von der Generalversammlung zu wählendes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen ist, oder das freigewordene Amt von den verbleibenden Verwaltungsratsmitgliedern vorläufig zu besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl des neuen Verwaltungsratsmitgliedes durch die nächste Generalversammlung.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden wird die Sitzung des Verwaltungsrats von einem durch die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder per Mehrheitsbeschluss gewählten Vorsitzenden geleitet.

Versammlungen des Verwaltungsrats werden vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Die Einberufung erfolgt mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise an alle Verwaltungsratsmitglieder mindestens achtundvierzig (48) Stunden vorder Versammlung.

Die Verwaltungsratsmitglieder können auf eine Einberufung verzichten.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten kann. Die Bevollmächtigung dazu kann mittels Brief, Fax, Fernschreiben oder in anderer vom Verwaltungsrat bestimmter Art und Weise erteilt werden. Sofern der Verwaltungsrat aus einem einzelnen Mitglied besteht, nimmt dieses die Funktionen des Verwaltungsrates wahr.

Die Verwaltungsratsmitglieder können Ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Die Teilnahme an einer Verwaltungsratssitzung kann auch telefonisch oder per Videokonferenzschaltung oder auf ähnlicher vom Verwaltungsrat beschlossener Art und Weise erfolgen. Die Teilnahme unter diesen Umständen ist gleichwertig zur Teilnahme in Person.

In dringlichen Fällen können Verwaltungsratsbeschlüsse im Umlaufverfahren erfolgen, wobei die Beschlüsse auf einem oder mehreren gleichlautenden Dokumenten, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern zu unterzeichnen sind, dokumentiert werden.

Die oberen Vorschriften gelten nicht im Falle eines einzelnen Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit, und im Falle eines einzelnen Verwaltungsratsmitgliedes durch dieses, getroffen, sofern in der Satzung oder im Gesetz kein anderes Quorum bzw. keine Einstimmigkeit geregelt ist. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 10. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 11. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 12. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 13. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, durch die Unterschrift dieses Verwaltungsratsmitgliedes, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 14. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare kontrolliert, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Anzahl und ihre Vergütung festlegt und die Ernennung wieder aufheben kann.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

IV. Generalversammlung

Art. 15. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar jedes Jahr am letzten Donnerstag des Monats Juni um 14 Uhr.

Falls dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die jährliche Generalversammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 17. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen.

Eine Generalversammlung muss einberufen werden, falls ein oder mehrere Aktionäre, die zusammen mindestens zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 18. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen. Für den Fall, dass eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

V. Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresbeschluss in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht vor.

Art. 20. Vom gesetzlich definierten Nettogewinn des Geschäftsjahres werden fünf (5) Prozent abgezogen und der gesetzlichen Rücklage zugewiesen; diese Verpflichtung besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzliche Rücklage die Höhe von zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden zahlen.

Art. 21. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehreren Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 22. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch die Satzung geregelt sind, werden nach den anwendbaren Gesetzen bestimmt.

Übergangsbestimmungen

Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31 Dezember 2009.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2010 statt.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden sämtliche Aktien vom alleinigen Komparenten gezeichnet.

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden zu 100% in Bar eingezahlt, so daß der Gesellschaft die Summe von EUR 31.000,- ab heute zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

115621

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, daß alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, welcher der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen oder berechnet werden, wird auf € 1.000,- abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat sich der Komparent, der das gesamte Kapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachtet, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Werden zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

- 1) Herr Marc KOPPEs, Docteur en sciences économiques et sociales, geboren zu Luxemburg am 12. September 1955, mit Berufsanschrift in L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill.
- 2) Herr Claude KREMER, Conseiller à la direction, geboren zu Luxemburg am 19. März 1977, mit Berufsanschrift in L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill.
- 3) Frau Karin DIJKERMAN, Buchhalterin, geboren zu Paramaribo am 12. Juni 1968, mit Berufsanschrift in L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill.

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar wird bestellt:

Die Aktiengesellschaft "FINPART", mit Sitz in L-1215 Luxemburg, 32, rue de la Barrière, eingetragen im Handelsund Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 92691.

Dritter Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars erlischt automatisch mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2015.

Vierter Beschluss

Der Verwaltungsrat überträgt dem Verwaltungsratsmitglied Marc KOPPEs, vorbenannt, die tägliche Geschäftsführung.

Fünfter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft im Innern der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu verlegen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden amtierenden Notar, hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: M.Koppes, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009148538/191.

(090179862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Premium Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.056.

—
Extrakt

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung

Premium Portfolio SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung der Premium Portfolio SICAV vom 17. November 2009 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

4. Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 wurden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder wieder gewählt:

Frank Endres, Vorsitzender

Ulrich Juchem, stellv. Vorsitzender

Ralf Hammerl, Mitglied

Jochen Seiff, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die Aktionäre beschließen einstimmig PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch in L-1471 Luxemburg (B 65.477) bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Luxemburg, den 17. November 2009.

DZ BANK International S.A.

Für Premium Portfolio SICAV

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2009146000/27.

(090177414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Exklusiv Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.425.

—
Extrakt

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung

Exklusiv Portfolio SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung der Exklusiv Portfolio SICAV vom 17. November 2009 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

4. Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 wurden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder wieder gewählt:

Frank Endres, Vorsitzender

Ulrich Juchem, stellv. Vorsitzender

Ralf Hammerl, Mitglied

Jochen Seiff, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Die Aktionäre beschließen einstimmig PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch in L-1471 Luxemburg (B 65.477) bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Luxemburg, den 17. November 2009.

DZ BANK International S.A.

Für Exklusiv Portfolio SICAV

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2009145996/27.

(090177412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Notane Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 41.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.673.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 16 octobre 2009

L'associé unique de Notane Invest S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant de catégorie B suivant avec effet au 16 octobre 2009:

* Paul Lefering;

- de nommer la personne suivante "B - Geschäftsführer" avec effet au 16 octobre 2009 et ce pour une durée illimitée:

* Alexandra Petitjean, né le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009146003/16.

(090177416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Europa Electrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.600,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.876.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 28 octobre 2009 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Aluminium S.à r.l., sise au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé l'ensemble des six cent trente (630) parts sociales de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate III S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de sorte que, suite à ce transfert:

1) Europa Aluminium S.à r.l., précitée, ne détient désormais aucune part sociale de la Société,

2) Europa Real Estate III S.à r.l., précitée, détient désormais l'ensemble des six cent trente (630) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009146006/20.

(090177198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Feni Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.791.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03.06.2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2009 que:

- L'assemblée a confirmé le transfert du siège social à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2009146533/12.

(090177322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

ProLogis UK XXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2009146746/14.

(090177748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Taxi-Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 34, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.700.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146739/10.

(090177811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Taxi-Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 34, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.700.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146737/10.

(090177810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Crusader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 134.941.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} octobre 2009

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Messieurs Romain THILLENS et Nour-Eddin NIJAR, avec effet au 1^{er} octobre 2009 de leurs fonctions d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Maxime DUPONT, demeurant au 14, Avenue Hoche, F-75008 Paris, Monsieur Frédéric TOURNANT, demeurant au 7, Rue Lobineau, F-75006 Paris et Monsieur Jean Baptiste VINCENT, demeurant au 7, Rue de l'Orgenoy, F-77130 Ville Saint Jacques, nouveaux Administrateurs de la société en remplacement des Administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats d'Administrateurs prendront fin à l'issue de L'Assemblée Générale Statutaire Annuelle qui se tiendra en 2015.

2^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le nombre de postes d'Administrateurs de trois à quatre.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Maxime DUPONT, Administrateur,
- Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur,
- Monsieur Frédéric TOURNANT, Administrateur,
- Monsieur Jean Baptiste VINCENT, Administrateur.

Pour CRUSADER S.A.

Signature

Référence de publication: 2009147132/26.

(090177721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Entreprise de constructions Modeste BAATZ et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.
R.C.S. Luxembourg B 22.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 17 novembre 2009.

Pour *ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS MODESTE BAATZ ET FILS S.A R.L.*
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A. R.L.

Signature

Référence de publication: 2009146816/13.

(090178152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Matrix Dynamic Real Estate Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.011.

Extrait des résolutions des associés du 31 juillet 2009

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société sera transféré du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au avec effet au 31 juillet 2009

1. Mr Jan Willem Overheul, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de D-Mitglied des Verwaltungsrates de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

2. Mr Paul Lefering, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de D-Mitglied des Verwaltungsrates de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

3. Mr Hille-Paul Schut, demeurant professionnellement 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a démissionné de sa fonction de C-Mitglied des Verwaltungsrates de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

4. Ms Hany Tirta demeurant professionnellement One Vine Street, London W1J 0AH été nommé A-Mitglied des Verwaltungsrates de la Société avec effet au 31 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

5. Mr Ian Blake demeurant professionnellement One Vine Street, London W1J 0AH été nommé B-Mitglied des Verwaltungsrates de la Société avec effet au 31 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

6. Mr Keith Greally demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé C-Mitglied des Verwaltungsrates de la Société avec effet au 31 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

7. Mr Russell Perchard demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé D-Mitglied des Verwaltungsrates de la Société avec effet au 31 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

8. Mr Costas Constantinides demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé D-Mitglied des Verwaltungsrates de la Société avec effet au 31 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

9. Mr Wayne Fitzgerald demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommé D-Mitglied des Verwaltungsrates de la Société avec effet au 31 juillet 2009 pour une durée indéterminée.

Le conseil de Verwaltungsrat est désormais composé comme suit:

- Ms Hany Tirta A-Mitglied des Verwaltungsrates
- Mr Ian Blake B-Mitglied des Verwaltungsrates
- Mr Keith Greally C-Mitglied des Verwaltungsrates
- Mr Russell Perchard D-Mitglied des Verwaltungsrates
- Mr Costas Constantinides D-Mitglied des Verwaltungsrates et
- Mr Wayne Fitzgerald D-Mitglied des Verwaltungsrates

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour *Matrix Dynamic Real Estate Portfolio S.A.*

Mr Russell Perchard / Mr Costas Constantinides

D-Mitglied des Verwaltungsrates / D-Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2009147037/41.

(090178236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

La Languette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 129.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 17 novembre 2009.

Pour LA LANGUETTE S.A R.L.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A. R.L.
Signature

Référence de publication: 2009146811/13.

(090178135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

LC Conseil IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 136.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 17 novembre 2009.

Pour LC CONSEIL IT S.A R.L.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A. R.L.
Signature

Référence de publication: 2009146813/13.

(090178141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

LC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 136.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 17 novembre 2009.

Pour LC PARTICIPATIONS S.A.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A. R.L.
Signature

Référence de publication: 2009146814/13.

(090178144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

John Deere Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 74.106.

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 30 septembre 2009, Monsieur Stefan von STEGMANN, avec adresse professionnelle au Rheinweg, 11, 8200 Schaffhausen, Suisse, a été désigné administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

JOHN DEERE BANK S.A.
Nils C. Jæger / Mark Theis
Managing Director / Finance Director

Référence de publication: 2009147420/15.

(090178658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Omnium de Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 32.102.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour OMNIUM DE FINANCE S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009146803/13.

(090177854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Great Eastern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 11.147.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour GREAT EASTERN S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009146806/13.

(090177850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Evasion-Mistral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 117.530.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour EVASION-MISTRAL S.A., Société anonyme

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009146808/13.

(090177847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Taxi-Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 34, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.700.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146735/10.

(090177806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

ProLogis UK XLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 77.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009146741/14.

(090177732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Bau-Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.217.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, den fünften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, welch Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

Herr Michael DIWO, Maurer- und Betonmeister, wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, In Silven, 12, geboren in Saarlouis, am 9. August 1973.

Vorbenannte Person hat die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festgelegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt, gegründet.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist Hochbau, Kanal- und Pflasterarbeiten, sowie sämtliche Geschäfte, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BAU-TECH S.à r.l..

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist Schengen. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfundert Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 125,- (einhundertfünfundzwanzig Euro).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten, jedoch können sie nur mit vorheriger Zustimmung des Mitgesellschafter oder von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafter Immobilien erwerben, Hypotheken aufnehmen, Verpfändungen vornehmen und Beteiligungen an anderen Gesellschaften übernehmen. Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Festlegung der Satzung wurden die 100 (einhundert) Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herr Michael DIWO, vorgenannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18.9.1933 erfüllt sind.

Schätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.000,-.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte gezeichnete Kapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst :

Herr Michael DIWO, vorgenannt, wird zum Geschäftsführer ernannt mit den in Artikel 12 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen. Das Mandat des Geschäftsführers ist für unbestimmte Dauer gültig. Er kann wiedergewählt werden.

2. Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-5445 Schengen, Wäistrooss, 72B.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. DIWO und C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47453. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxembourg, den 13. November 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009146087/99.

(090176626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Arx Global High Yield Securities Trading, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARX GOLBAL HIGH YIELD SECURITIES TRADING

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009146646/13.

(090177466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Bonvent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BONVENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146647/12.

(090177465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

ING (L) Liquid, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.762.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2009146680/13.

(090177631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.031.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.724.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 16 octobre 2009

L'associé unique de Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant de catégorie B suivant avec effet au 16 octobre 2009:

* Paul Lefering;

- de nommer la personne suivante "B - Geschäftsführer" avec effet au 16 octobre 2009 et ce pour une durée illimitée:

* Alexandra Petitjean, né le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2009146004/16.

(090177417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 21, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 68.314.

—
Extrait des résolutions prises lors de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires au siège social en date du 18 septembre 2009

1^{ère} Résolution:

L'Actionnaire Unique décide de révoquer de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué, Monsieur Philippe GILIS, administrateur de sociétés, demeurant à Rue des Ecureuils, 8, B-4130 Tilff, Belgique, avec effet au 1^{er} septembre 2009.

2^{ème} Résolution:

L'Actionnaire Unique décide de nommer à la fonction d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué, Monsieur Olivier DUCULOT, employé privé, demeurant au Rue Laurent de Koninck, 17, B-4000 Liège, en remplacement de Monsieur Philippe GILIS, avec effet au 1^{er} septembre 2009. Monsieur Olivier DUCULOT terminera les mandats de son prédécesseur. Ses mandats viendront à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Signature.

Référence de publication: 2009146005/19.

(090177302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Capucine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 90, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 139.062.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2009146477/12.

(090176983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Skyliners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 28.780.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 17 novembre 2009.

Pour SKYLINERS S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A. R.L.

Signature

Référence de publication: 2009146818/13.

(090178156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Gras Savoye Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.558.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147501/10.

(090178782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

MG Assets Management Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 92.818.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour: MG ASSETS MANAGEMENT HOLDING S.A., Société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009146798/13.

(090177860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

London Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 54.289.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pour LONDON HOLDINGS S.A., Société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009146802/13.

(090177857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

JFDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009147671/10.

(090178342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Sirona Holdings Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.399.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009147670/13.

(090178340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.
